



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE (a procuration pour Mme CELIMON).

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), Mme CELIMON (a donné procuration à M. DUCASSE).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°26

DELIBERATION

Rapporteur : Mme BRUGAT

Objet : Organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace jeunes pour les vacances d'hiver 2019 puis pour les périodes de vacances à venir (printemps, été, automne...)

Afin de répondre aux besoins des familles, aux besoins de détente et de loisirs des jeunes, la ville de TARTAS propose un accueil pour les 3/17 ans durant toutes les vacances d'hiver 2019 :

- Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 18 février au vendredi 1^{er} mars 2019 de 7h30 à 18h30.
- Ouverture de l'espace jeunes du lundi 18 février au vendredi 1^{er} mars 2019 de 14h à 18h30.

Le thème du séjour : Les contes «il était une fois »

Temps forts du séjour :

Sortie au cinéma -Sortie à la patinoire - Sortie à planète jump - Sortie à prélude pour un poisson rouge - Création de San PANSAR - L'accueil convivial des parents matin et soir

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Les sorties :

Les Grandes Sections (5 ans) et Les Petits (6-7 ans) : le jeudi 21 février « Prélude pour un poisson rouge à Mugron » (spectacle et transport pris en charge par le conseil départemental)

Les Matuches (3-5 ans), Les Petits (6-7 ans) , Les Moyens (8-9 ans)

Les Grands (10-12 ans) : le jeudi 28 février cinéma (en attente des sorties de film)

Les Grands (10-12 ans) et Ados (13-17ans): le vendredi 22 février patinoire à Anglet

Les Ados (11-17 ans):

Jeudi 28 février le festival du jeu à Saint-Perdon

Vendredi 1er mars planète jump à Tarnos

Il est précisé qu'une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur et pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin une déclaration est transmise auprès de l'assurance de la commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assurent l'encadrement et l'accompagnement des jeunes avec un ordre de mission.

Les tarifs définis dans la délibération n°14 du 17 février 2016 restent inchangés et seront appliqués à ces activités.

Pour les périodes de vacances de Printemps, d'été, et d'automne à venir, il est précisé que le Maire procèdera par décision tant pour la signature de contrats de prestations pour des activités, mais aussi pour fixer les tarifs pour les participants dans la limite d'une fourchette de 0 à 1 000 €.

Les crédits de l'ensemble des activités tant de l'ALSH que de l'espace ADOS et/ou jeunes sont prévue au budget principal de la commune pour l'année.

Après en avoir délibéré

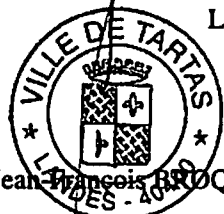
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'accueil pour les 3/17 ans durant toutes les vacances d'hiver 2019.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.